

## Institut d'Etude Judiciaire

Par **mariondu66**, le **17/06/2022** à **16:43**

Bonjour,

Je suis actuellement en L2 Droit et il y a peu, dans le cadre de l'un de mes cours, j'ai parler des études pour devenir avocate avec une camarade de classe (car elle veut aussi être avocate), et elle m'a dit que l'IEJ n'était pas obligatoire.

Le problème s'est que quand je me suis renseigné au sujet des études à faire pour devenir avocate, j'ai appris que l'IEJ était obligatoire.

Donc, je me demandais si quelqu'un pouvait me dire si l'IEJ est obligatoire ou pas ?

Merci de vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/06/2022** à **12:33**

Bonjour

Les IEJ sont des instituts généralement attachées à une fac de droit qui préparent les étudiants à l'examen d'entrée à l'école d'avocat.

Il faut vous renseigner auprès de votre Université mais en principe il est possible de passer le CRFPA en candidat libre, c'est-à-dire sans passer par un IEJ.

Toutefois, je ne vous le conseille pas.

Par **mariondu66**, le **18/06/2022** à **15:36**

D'accord, merci de m'avoir répondu aussi vite.

De toute façon, je suis seulement en L2 alors j'ai encore un peu le temps....

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/06/2022** à **23:30**

En effet !

Mais c'est bien de prendre déjà les informations.

Bonne continuation